

Les retraites agricoles revalorisées à 85 % du Smic dès le 1er novembre 2021

© 23/04/2021 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

[Mis à jour le 23/04 à 14h40] Avec Julien Denormandie, le Premier ministre s'est déplacé ce vendredi 23 avril dans le Puy-de-Dôme dans la matinée sur le thème des retraites agricoles. Il a annoncé l'anticipation de la revalorisation des retraites agricoles à 85 % du Smic dès le 1er novembre 2021, plutôt qu'au 1er janvier 2022 initialement prévu par la loi. La mesure concernera 227 000 retraités ayant effectué une carrière complète et cotisé au moins 17,5 ans en tant que chef d'exploitation.



Après sa visite, ici, dans les Pyrénées-Orientales le 17 avril auprès des arboriculteurs et viticulteurs impactés par le gel, Jean Castex se déplace à nouveau sur un sujet agricole, celui de la revalorisation des retraites agricoles.

(©Gouvernement.fr)

[Mis à jour le 23/04 à 14h40]

Le Premier ministre Jean Castex s'est déplacé ce vendredi 23 avril dans le Puy-de-Dôme, dans la circonscription d'André Chassaigne, pour annoncer une **anticipation au 1^{er} novembre 2021 de la revalorisation des retraites agricoles**. Les agriculteurs concernés toucheront pour la première fois cet argent supplémentaire début décembre, au titre des pensions de novembre.

Le 30 juin 2020, l'Assemblée nationale avait définitivement adopté à l'unanimité la loi défendue notamment par André Chassaigne, portant de 75 % à 85 % du Smic les pensions des retraités agricoles justifiant d'une carrière complète, ce qui représente entre 100 et 120 € par mois supplémentaire. La mesure devait bénéficier à plus de 225 000 retraités agricoles à compter du 1^{er} janvier 2022.

C'est donc deux mois plus tôt par rapport à l'échéance initiale que les retraites agricoles seront revalorisées. À l'occasion d'un déplacement dans la Creuse, le 6 mars dernier, le ministre de l'agriculture s'était engagé sur une mise en œuvre plus rapide de cette revalorisation, d'ici le 1^{er} septembre 2021. Mais trois jours après, le Premier ministre avait cependant tempéré cette annonce, évoquant des difficultés techniques. Selon Matignon, il s'agissait d'être en mesure de mettre en place la revalorisation partout sur le territoire à la même date, dans l'Hexagone comme dans les départements d'Outre-mer.

Pour bénéficier de la revalorisation annoncée, il faut avoir eu une **carrière complète et justifier de 17 ans et demi comme chef d'exploitation agricole**. Le niveau de 85 % du Smic représente 1 046 euros net de pension par mois, supérieur au minimum vieillesse (907 euros par mois). La revalorisation représente plus de 100 euros en moyenne par mois pour les anciens chefs d'exploitation, selon le cabinet du Premier ministre.

La mesure coûtera 280 millions d'euros chaque année et sera financée « par la solidarité nationale », a-t-on précisé de source gouvernementale. L'anticipation de deux mois de la mesure coûtera au total environ 50 millions d'euros.

« C'est une très bonne nouvelle, qui répare une injustice », a déclaré à l'AFP Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. « C'est un juste retour que cette génération d'agriculteurs qui a redressé l'agriculture après la Seconde guerre mondiale puisse avoir une digne retraite », a-t-elle souligné.

À lire >> [Revalorisation des retraites agricoles : La mise en œuvre rencontre des « difficultés techniques », selon Jean Castex](#)

Les retraites des conjointes, la prochaine bataille

Pour annoncer la mesure, Jean Castex se déplace dans la circonscription d'André Chassaigne, accompagné de Julien Denormandie et de Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites. Ils se rendront d'abord à Luzillat chez un agriculteur retraité, puis participeront à une table-ronde avec les représentants agricoles à Maringues. Jean Castex devrait faire l'annonce d'une anticipation de la revalorisation des retraites agricoles à l'issue de cette séquence.

Ceci dit, « cela ne règle pas la question des retraites des conjointes de chef d'exploitation, qui sont à des niveaux plus bas. C'est la prochaine bataille », explique Christiane Lambert. Le gouvernement a « bien en tête » la question de la retraite des conjointes de chefs d'exploitation, dit-on à Maignon. Il compte se pencher sur la question à l'occasion de la remise d'un rapport sur les petites retraites commandé aux députés Lionel Causse (LREM) et Nicolas Turquois (Modem). Il en discute également avec André Chassaigne.

Le 7 avril 2021, Jacqueline Dubois, député LREM de Dordogne, a déposé une nouvelle [proposition de loi visant à « revaloriser les carrières des femmes dans l'agriculture »](#). Le texte vise notamment à « revaloriser par décrets les pensions des aides familiaux et des conjoints collaborateurs d'exploitation agricole », ces derniers n'étant pas concernés par la revalorisation actée par la loi déjà votée.